

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 8

DELIBERATION N° 59- 2016

Séance du mercredi 21 décembre 2016

L'an deux mille seize et le mercredi 21 décembre 2016, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Mme Danielle BLANC

Absente excusée : Céline TRUCH

Absent : Jean-Claude FAURE

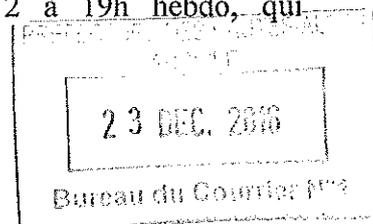
Secrétaire de séance : Gérard MEYSSONNIER

Objet : Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à 19h hebdo à compter du 01/01/2017 et création d'un poste AT2 à 15h hebdo

Le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il a été effectué une saisine du Comité Technique Paritaire le 01/09/2016 pour une suppression de poste suite à la modification du temps de travail de l'emploi de Mme FAURE Nadine.

Le Comité Technique Paritaire réuni le 28 octobre 2016 a donné un avis favorable pour la suppression du poste d'AT2 à 19h et pour la création d'un poste AT2 à 15h.

Le Maire propose donc de supprimer le poste AT2 à 19h hebdo et de créer un poste d'AT2 à 15h hebdo. La titulaire du nouveau poste sera Mme FAURE Nadine qui occupait préalablement le poste d'AT2 à 19h hebdo, qui n'effectuera plus les heures de ménage.



Etant entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la suppression du poste d'AT2 à 19h hebdo de Mme Nadine FAURE
- **Décide** la création du poste d'AT2 à 15h hebdo de Mme Nadine FAURE

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 21 décembre 2016

Le Maire

Rémi COSTORIER



Rémi Costorier